

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mercredi 23 juillet 2025 à 18h30**

RE-2025-05

1. APPEL À L'ORDRE

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue aux trois (3) citoyens présents à cette onzième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

| | | |
|------------------------|------------------|---|
| Sont présents : | Joseph Lanteigne | Maire |
| | Gérard Battah | Conseiller |
| | Carole Frigault | Conseillère |
| | Thérèse Haché | Maire suppléante |
| | Anne Landry | Conseillère |
| | Colin MacLellan | Conseiller <i>(par vidéoconférence)</i> |

Assistaient également :

| | | |
|----------------------------|---------------|----------------------|
| | André Sonier | Directeur général |
| | Simonne Godin | Greffière municipale |
| Absence (motivée) : | Yvon Godin | Conseiller |

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Octroi du contrat de déneigement – Bertrand et Grande-Anse.
6. Service d'incendie de Rivière-du-Nord – Achat d'équipements.
7. Projet – Fonds communautaire Assomption-Vie.
8. Nettoyage et démolition – Propriété du 847, boulevard Saint-Joseph, Saint-Léolin.
9. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par Mme Anne Landry, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-079

5. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – BERTRAND ET GRANDE-ANSE

ATTENDU QUE le contrat de déneigement en vigueur pour les secteurs de Bertrand et Grande-Anse de la Ville de Rivière-du-Nord est venu à échéance à la fin avril 2025 ;

ATTENDU QU'UN processus d'appel d'offres fut réalisé afin de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat avec échéance de trois (3) ans, soit de 2025 à 2028, et renouvelable pour un maximum de deux périodes de deux années additionnelles ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions furent reçues à l'intérieur du processus d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Marc Chiasson Trucking (2017) Ltée est conforme aux exigences du processus et répond aux besoins identifiés par la municipalité,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Anne Landry, que le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord accepte la soumission déposée par Marc Chiasson Trucking (2017) Ltée pour les activités de déneigement des secteurs de Bertrand et Grande-Anse de la Ville de Rivière-du-Nord, au montant de 1 192 077,59 \$ plus taxes pour la période 2025 à 2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-080

6. SERVICE D'INCENDIE DE RIVIÈRE-DU-NORD – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-du-Nord reconnaît l'importance d'assurer la sécurité des pompiers volontaires faisant partie du Service d'incendie de Rivière-du-Nord en leur fournissant l'équipement adéquat pour réaliser leur travail ;

ATTENDU QUE l'état des équipements dans les différentes casernes du Service d'incendie est vérifié régulièrement ;

ATTENDU QUE la dernière vérification des équipements a démontré que seize (16) appareils respiratoires étaient désuets ;

ATTENDU QUE six (6) appareils respiratoires furent remplacés en juin dernier,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Carole Frigault, que le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord autorise l'achat de dix (10) appareils respiratoires supplémentaires avec accessoires auprès du fournisseur K.D. Pratt, pour remplacer les équipements désuets, au coût de 16 087,30 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-081

7. PROJET – FONDS COMMUNAUTAIRE ASSOMPTION VIE

ATTENDU QUE le Fonds communautaire Assomption Vie – MAC – Goguen Champlain a été créé dans le but de soutenir concrètement les initiatives locales qui favorisent le mieux-être des citoyens et la vitalité des milieux de vie ;

ATTENDU QU'UN montant maximal de 20 000 \$ est accordé par ce Fonds pour des projets liés à l'infrastructure ou aux équipements servant à encourager l'activité physique et qui bénéficient directement à la communauté ;

ATTENDU QUE le site de la plage géré par la municipalité répond entièrement aux critères de sélection de ce projet,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Anne Landry et appuyé par Mme Thérèse Haché, que la Ville de Rivière-du-Nord dépose un projet au Fonds communautaire Assomption Vie – MAC – Goguen Champlain pour l'aménagement de deux (2) terrains de volleyball sur sable installés sur le site actuel de la Plage, situé au 610, rue Acadie à Grande-Anse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-082

8. NETTOYAGE ET DÉMOLITION – PROPRIÉTÉ DU 847, BOULEVARD SAINT-JOSEPH, SAINT-LÉOLIN

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord a priorisé le nettoyage et/ou la démolition en 2025 de propriétés répondant à la définition des lieux inesthétiques et dangereux plus précisément détaillée dans la *Loi sur la gouvernance* ;

ATTENDU QUE les différents avis et documents préliminaires figurant au processus sont maintenant terminés sur une de ces propriétés qui est prête pour le nettoyage et/ou la démolition avant la fin de l'année 2025 ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault, et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Nord :

- Autorise la démolition et le nettoyage de la propriété située au 847, boulevard Saint-Joseph à Saint-Léolin ; et
- Que des estimations de coûts soient demandées auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs habilités à effectuer ce genre de travail ; et
- Que l'entrepreneur ayant soumis l'offre la plus basse soit retenu pour réaliser le travail nécessaire avant la fin de l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-083

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Joseph Lanteigne, déclare la levée de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord à 18h40.



Joseph Lanteigne
Maire



Simonne Godin
Greffière municipale